



# Création de la Confédération du nautisme et de la plaisance

## Née d'un élan de solidarité

En mars dernier, l'appel pour une mer libre ([www.merlibre.fr](http://www.merlibre.fr)), lancé par les organisations professionnelles et associatives, a recueilli plusieurs dizaines de milliers de signatures en quelques semaines. Forte de cet élan, la communauté nautique a décidé d'unir ses forces en les rassemblant autour de valeurs communes et partagées.

La Confédération du nautisme et de la plaisance a officiellement été lancée mardi 27 octobre. Composée à ce jour de 21 membres, la confédération a désigné son équipe dirigeante :

- président : M. Yves Lyon-Caen, président de la Fédération des industries nautiques (FIN),
- vice-président : M. Serge Pallarè, président de la Fédération française des ports de plaisance (FFPP),
- vice-président et secrétaire : M. Jean Kiffer, président de l'Alliance française pour la promotion de la pêche plaisance (AF3P réunissant FNPPSE, FFPM, FCSMP),
- vice-président et trésorier : M. Jean Kerboas, vice-président de la Fédération française de voile (FFV).

## L'expression d'une composante majeure de la société civile maritime

De cette dynamique est née la Confédération du nautisme et de la plaisance, avec l'intime conviction que l'unité permet une meilleure implication dans les débats animant la politique maritime intégrée. Véritable expression d'une composante majeure d'une société civile maritime, qui représente un tissu économique et social de plusieurs dizaines de milliers d'emplois et de près de neuf millions de pratiquants, elle souhaite désormais *faire entendre sa voix* dans les domaines qui intéressent plus particulièrement le partage, les usages, la gestion et la mise en valeur des espaces marins, lacustres et fluviaux.



## L'engagement de la communauté nautique

Engagés dans le développement durable des régions métropolitaines et ultramarines, les membres de la confédération réaffirment ainsi leur participation comme essentielle et incontournable à la prospérité économique et au rayonnement culturel de leur pays. La confédération entend être un **acteur majeur des grands débats de la communauté maritime** en devenant notamment l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics nationaux, régionaux et locaux.

## Pour 2015/2016, elle se donne ainsi comme premiers axes de travail de :

- **contribuer activement à la valorisation des espaces marins** dans le respect de la liberté des pratiques et des usages nautiques, en devenant un acteur reconnu du développement durable qui :
  - s'engage dans une démarche de participation active citoyenne dans le cadre de la planification maritime,
  - s'associe aux contributions publiques et aux décisions qui engagent l'avenir du nautisme et de la plaisance,
  - développe des démarches concrètes de cogestion durable dans l'intérêt des territoires, y compris par les sciences participatives ;
- **affirmer la place de la confédération** comme interlocuteur des pouvoirs publics et **promouvoir durablement les cultures et les pratiques nautiques** de chaque territoire ;
- **valoriser les apports économiques et sociaux du nautisme** comme composante essentielle de la croissance bleue des territoires.

## La confédération en quelques chiffres

À travers ses membres, la confédération représente :

- **9 millions de plaisanciers** (fédérations sportives, clubs et associations : 3 millions de pratiquants réguliers et 6 millions de pratiquants occasionnels),
- **5 000 entreprises,**
- **50 000 salariés,**
- **570 ports de plaisance** maritimes, fluviaux et lacustres,
- **un poids économique direct supérieur à 5 milliards d'euros.**